

ARRETE DE RETRAIT
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE COMPRENANT OU NON DES
DEMOLITIONS

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier	
Dossier déposé le 22/10/2021		N° PC 059650 21 00046	
Par :	SARL STO 24 FRA N°034 représentée par Monsieur Franck BOURCIER	Surface plancher existante :	5 944,00 m ²
		Surface plancher créée :	3 559,00 m ²
		Surface plancher supprimée :	m ²
Demeurant à :	19 rue de la Grande Ozeraille 54280 SEICHAMPS	Destination : Artisanat/Entrepôt	
Pour :	Construction d'un parc d'activités et d'entreposage		
Sur un terrain sis :	RUE DE LA MARTINOIRE à WATTRELOS Cadastré : AN1009, AO199, AN1012, AN1011, AO194, AO203, AO205, AO196		

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L. 421-1 et R. 421-14 et suivants, et son article L. 424-5,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur ;
Vu l'autorisation de Permis de construire délivrée le 12 janvier 2022 à la SARL STO 24 FRA N°034 représentée par Monsieur Franck BOURCIER pour la construction d'un parc d'activités et d'entreposage ;
Vu la demande de retrait du pétitionnaire en date du 3 décembre 2024, réceptionnée en mairie le 10 décembre 2024 ;

ARRETE

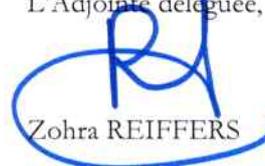
ARTICLE UNIQUE : L'autorisation de Permis de construire susvisée est RETIREE.

Fait à Wattrelos, le **12 0 DEC. 2024**

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée,

Zohra REIFFERS

Affichage en mairie le : **21 DEC. 2024**

Transmission à la Préfecture le : **20 DEC. 2024**

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyens accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

S.V.

JML

Société STO24 FRA N°034
19 rue de la Grande Ozeraïlle
54280 SEICHAMPS



Mairie de Watrelos
Place Jean Delvainquière
59150 WATTRELOS

A Seichamps, le 03/12/2024

Lettre recommandée avec accusé de réception n°1A 209 870 9209 6

Objet : Demande de retrait du permis de construire n°PC0596502100046 pour le projet situé rue de la Martinoire, parcelle

Monsieur Le Maire,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de demander le retrait du permis de construire n°PC0596502100046, délivré pour le projet situé rue de la Martinoire, sur les parcelles cadastrées AN1009, AO199, AN1012, AN1011, AO194, AO203, AO205 et AO196.

Ce permis arrivant à échéance prochainement, nous prévoyons de déposer une nouvelle demande de permis de construire. Ce nouveau projet concernera une configuration différente, tout en maintenant l'activité initialement prévue, à savoir des cellules d'activités et d'entrepôt.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de notre demande et de nous indiquer, le cas échéant, les démarches ou documents nécessaires pour formaliser ce retrait.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la société STO24 FRA n°034
Monsieur Emmanuel TOMBRE



+33 3 83 19 20 67 / contact@storage24.com

STO24 FRA N°034 / 19 rue de la Grande Ozeraïlle 54280 SEICHAMPS - FRANCE / SARL au capital de 100 000€

SIRET : 84795452600012 / TVA : FR6FR81847954526

